



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 50133

### Texte de la question

M Jean-Paul Charie appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux handicapés et accidentés de la vie sur la nécessité de créer un centre d'information pour les handicapés et leurs familles. Il serait possible d'envisager la création d'une banque de données, accessible à tous par Minitel. Un Minitel devrait être mis à cet effet à la disposition des familles dans les mairies, afin de ne pas pénaliser les familles à revenus modestes qui ne peuvent accéder à cette installation. Ces informations devraient permettre de connaître les possibilités de placement et les démarches nécessaires, les différentes aides sociales et leur mode d'emploi, les conditions d'obtention de la carte d'invalidité et les avantages qui y sont liés, une présentation des différents organismes (IMP, IMPR, CAT, foyers et familles d'accueil). Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la suite qu'il entend donner à cette proposition.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des handicapés rappelle que, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, c'est aux commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES) et aux commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) qu'il appartient de diffuser, à l'intention des personnes handicapées et de leurs familles, l'information qui leur est nécessaire sur les droits et avantages prévus en leur faveur, sur les équipements et services existants ainsi que sur les démarches qu'elles ont à accomplir. Les intéressées ont par ailleurs la possibilité de s'informer auprès des services de l'Etat et du département comme auprès des organismes de sécurité sociale. Les conditions dans lesquelles pourrait être améliorée l'information des personnes handicapées font actuellement l'objet d'un examen particulier dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur le rôle dévolu aux Cotorep.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chari• Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50133

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** handicapés et accidentés de la vie

**Ministère attributaire :** handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1991, page 4679